Les Elections Cantonales du 14 Mai

Dans quels cantons vote-t-on et quels sont les candidats ?

Nous avons donné les premières listes des cantons dans lesquels les électeurs seront appelés demain dimanche, à voter soit pour un conseiller général, soit pour des conseillers d'arrondissement. A titre d'informations, nous continuons à publier les noms des candidats actuellement connus avec l'indication du parti dont ils se réclament :

Arrondissement de Cambrai

CONSEIL GENERAL

Canton de Cambrai-Ouest. — Conseiller sortant : DEMOLON, industriel à Cambrai (Fédér. Rép.).

Candidats : GAULTHIER Maurice, employé (Socialiste S.F.I.O.); DEMOLON, cons. sortant (Fédér. Rép.).

Canton de Clary. — Conseiller sortant : PLET, député à Caudry (Social. S.F.I.O.).

Candidats : PLET, cons. sortant (Socialiste S.F.I.O.); Léon DELACOURT, employé à la Coopérative de Caudry (Communiste S.F.I.C.); Alfred MELAYERS, industriel à Caudry (Fédér. Rép.).

Canton de Marcoing. — Conseiller sortant : LERICHE, propriétaire, maire de Ribécourt (Fédér. Rép.).

Candidat : LERICHE, cons. sortant (Fédér. Rép.).

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Cambrai-Est. — Conseiller sortant : DELTOUR, pépiniériste à Cambrai (Fédér. Rép.).

Candidats : DELTOUR, cons. sortant (Fédér. Rép.); BUIRON, conseiller municipal (Communiste S.F.I.C.).

Canton de Carnières. — Conseiller sortant : LEPAPE, maire de Fontaine-au-Pire (Communiste S.F.I.C.).

Candidats : LEPAPE, cons. sortant, maire de Fontaine-au-Pire (Communiste S.F.I.C.); BOUDAILLEZ, ancien adjoint au maire de Rieux (Fédér. Rép.).

Canton de Le Cateau. — Conseiller sortant : JUGLARD, maire d'Ors (Fédér. Rép.).

Candidats : LOZE, conseiller municipal du Pommereuil (Social. S.F.I.O.); FAURE, Président de l'Association des Commerçants de Le Cateau (Socialiste indépendant); DELATTRE, vétérinaire à Le Cateau (Fédér. Rép.).

Canton de Solesmes. — Conseiller sortant : Gustave CARDON, agriculteur à Saint-Python (Fédér. Rép.).

Candidats : Henri LANGRAND, agriculteur, maire de Briastre (Fédér. Rép.); PEUGNIEZ, administrateur des Coopératives (Communiste S.F.I.C.).

Arrondissement d'Avesnes

CONSEIL GENERAL

Canton d'Avesnes-Sud. — Conseiller sortant : E. ANTOINE, agriculteur à Avesnelle (Fédér. Rép.).

Candidats : A. DERIGNY, adjoint au maire de Fourmies (Socialiste S.F.I.O.); E. ANTOINE, cons. sortant (Fédér. Rép.); Jules REDON, maçon à Avesnes, ex-secrétaire du Syndicat ouvrier (Indépendant).

Canton de Berlaimont. — Conseiller sortant : DANIEL-VINCENT, député-maire du Quesnoy (Fédér. Rép.).

Candidats : DANIEL-VINCENT, cons. sortant, maire du Quesnoy (Fédér. Rép.); DESOBLAIN, cheminot révoqué à Aulnoye (Communiste S.F.I.C.).

Canton de Maubeuge-Nord. — Conseiller sortant: BATAILLE, professeur, maire de Maubeuge (Socialiste S.F.I.O.).

Candidats : BATAILLE, cons. sortant Socialiste S.F.I.O.); Marcel DANIEL, secrétaire de rédaction du « Réveil Social » (Communiste S.F.I.C.).

Canton de Le Quesnoy-Ouest. — Conseiller sortant : CARLIER Jules, cultivateur, maire de Villers-Pol (Fédér. Rép.).

Candidats : CARLIER, cons. sortant, maire de Villers-Pol (Fédér. Rép.); CHASTELAIN, de Le Quesnoy (Communiste S.F.I.C.).

Canton de Trélon. — Conseiller sortant : COPPEAUX, commerçant, maire de Fourmies (Socialiste S.F.I.O.).

Candidats : COPPEAUX, cons. sortant (Socialiste S.F.I.O.); Eugène BUISSART, industriel, ex-conseiller général (Rad.); F. SUE, cabaretier, adjoint au maire d'Anor (Communiste S.F.I.C.).

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton d'Avesnes-Nord. Conseiller sortant : A. CHARON, négociant à Felleries (Fédér. Républicaine).

andidats : A. CHARON, conseiller sortant (Fédér. Républicaine) ; Ambroise MACHELART, boucher, à Avesnes, nouveau conseiller municipal (Socialiste S.F.I.O.).

Canton de Bavay. — Conseiller sortant : DEROME, industriel, maire de Bavai, fabricant d'engrais (Action Française).

Candidats : DERKENNE Gaston, maire de Feignies, ex-conseiller d'arrondissement (Fédér. Républicaine).

Canton de Landrecies. — Conseiller sortant : GILLET, industriel, maire de Landrecies (Fédér. Républicaine).

Candidats : GILLET, conseiller sortant (Féder. Républicaine); CARTEGNIES François, ouvrier mineur à Wignehies (Socialiste S.F.I.C.).

Canton de Maubeuge-Sud. — Conseiller sortant : O. RICHE, docteur en médecine, à Jeumont (Fédér. Républicaine).

Candidats : O. RICHE, conseiller sortant, maire de Jeumont (Fédér. Républicaine) ; SIMON, commerçant à Louvroil (Socialiste S.F.I.C.).

Canton de Le Quesnoy-Est. — Conseiller sortant : WILLIOT, fabricant de chicorée à Poix-du-Nord (Fédér. Républicaine).

Candidats : WILLIOT, conseiller sortant (Fédér. Républicaine).

Canton de Solre-Le-Cateau. — Conseiller sortant : DHORDAIN-LECAT, entrepreneur à Cousolre (Fédér. Républicaine).

Candidat : DHORDAIN, conseiller sortant (Fédér. Républicaine).

Dans la liste des candidats, publiée hier, nous avons fait figurer par erreur le nom de Michel Lanciaux, conseiller municipal de Marchiennes, comme candidat dans le canton de Marchiennes. Le citoyen Lanciaux nous confirme qu'il n'est pas candidat et qu'on s'est servi de son nom, sans son assentiment.

Une "embochée" devant les Assises de la Seine

Elle espionna en Belgique et fut une zélée dénonciatrice

Paris, 12 mai. — Cet après-midi, devant la Cour d'assises de la Seine, comparait Lucie Grisinger, 36 ans, accusée d'intelligences avec l'ennemi, qui fut en Belgique, au cours de l'occupation allemande, la maîtresse d'un sujet allemand à Bruxelles, puis à Liége. C'est à Liége que, se faisant appeler Lucette Gallois, elle entra en relations avec Delacourt, un espion des plus actifs au service de l'Allemagne et qui dénonça des compatriotes belges qui furent arrêtés et fusillés.

Au milieu de 1917, Lucie Grisinger devait aller travailler au camp de Waiglinger.

Après l'armistice, elle rejoignit Hoffner à Cologne et quelques jours après, elle vint à Paris retrouver son ancien amant, chez lequel vint la trouver la dénonciation du gouvernement belge.

L'accusation lui reproche d'avoir fait arrêter deux jeunes belges, Mousset et Mathy, à qui elle avait promis de favoriser la fuite. Les deux jeunes gens furent condamnés par le conseil de guerre à deux mois de prison et à la déportation en Allemagne.

Au cours du procès, la fille Grisinger vint témoigner contre eux.

Mathy mourut en captivité. On lui reproche également d'avoir provoqué l'arrestation d'un jeune Belge et d'avoir essayé, par ses machinations, de faire arrêter le curé de Saint-Christophe, l'abbé Grandchamp.

Tels sont les faits retenus par l'acte d'accusation que lit le greffier, dès le début de l'audience, après l'interrogatoire d'identité de l'accusé.

C'est M. le conseiller à la Cour, M. Gilbert, qui interroge Lucie Grisinger.

Celle-ci se contente de tout nier.

Elle ne savait pas que ses amants de passage étaient allemands, du reste, elle ne s'en souciait pas.

A toutes les questions de M. Gilbert, Lucie Grisinger répond qu'il y a erreur, qu'on a confondu et qu'il est très vraisemblable que les témoins, l'ayant vue avec des agents de l'autorité allemande, aient cru qu'elle avait été pour quelque chose dans leur arrestation.

M. l'avocat général Barathon du Mousseau estime que les faits d'intelligence reprochés à Lucie Grisinger sont nettement établis, notamment par les témoins qui sont venus déposer à la barre.

Me Lionel Wastorg, défenseur, estimant que le doute doit bénéficier à l'accusée, demande l'acquittement.

Condamnée à la déportation perpétuelle

Après une demi-heure de délibération, le jury rapporte un verdict de culpabilité.

En conséquence, la Cour d'assises condamne Lucie Grisinger, dite Lucette Gallois, à la peine de la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée.

Les gardes emmènent la femme Grisinger, qui, à la lecture du verdict, s'est effondrée en pleurant sur son banc.

Le prix du Pain

Une lettre à M. Chéron

La Ligue Lilloise contre la vie chère vient d'adresser à M. Chéron, ministre de l'Agriculture, la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

A la suite de l'augmentation du prix du blé et de la décision des Syndicats de la Meunerie d'élever consécutivement le prix du pain, porté en notre ville à 1 fr. le kilogramme.

Or, cette hausse, jointe à celle qui vient de se manifester sur la viande, les fromages et les beurres alourdit de nouveau le coût de la vie dans des conditions particulièrement fâcheuses.

En effet, en présence du mouvement de baisse qui s'était produit l'an dernier, diverses catégories de salariés avaient subi soit une réduction de salaire, soit la suppression ou la réduction d'une indemnité de vie chère. Si un mouvement en sens inverse se produit aujourd'hui et que l'on ne fasse rien pour l'enrayer, ces mesures ne pourront, équitablement être maintenues et tous les espoirs de diminution du coût de la vie, basés sur la déflation du salaire, seront anéantis.

Votre prédécesseur au Ministère avait préparé un projet réglementant le commerce des farines et, notamment, le taux du blutage. Ce projet avait reçu un accueil assez maussade de la Boulangerie et surtout de la Minoterie, toutes deux affirmant, en janvier dernier, que la récolte de blé de 1921 avait été de tous points excellente, que les tendances du marché étaient nettement à la baisse qu'il y avait, pour les farines, un excédent de fabrication et que le règement du taux du blutage n'était nullement justifié.

Aujourd'hui que cet optimisme, dont nous ne voulons pas scruter la sincérité, est démenti par ceux-là mêmes qui l'affichaient, nous prenons la liberté de vous demander, Monsieur le Ministre de vouloir bien examiner sans retard s'il ne conviendrait pas de reprendre et de déposer le projet précité. La question semble devoir être résolue par l'affirmative qu'il faut ajouter foi aux prédictions adroitement semées dans le public en ce qui concerne le déficit à prévoir dans la récolte de 1922.

En attendant l'effet de la nouvelle réglementation, il est permis de penser que l'augmentation, dans les circonstances actuelles, du prix du pain est chose assez grave et assez grosse de conséquences pour justifier la mise en vente d'une partie des stocks du ravitaillement entreposés dans nos grands ports. Les consommateurs, Monsieur le Ministre, sauraient gré au Gouvernement de la protection qu'il se déciderait enfin à leur accorder soit sous cette forme, soit par tel autre moyen rapide et pratique qu'il jugerait convenable. »

Le mariage express d'une jeune américaine

A la veille de ses noces elle épousa un autre fiancé

New-York, 12 mai. — Miss Charlotte Demarest appartient à l'une des familles les plus fortunées de New-York. Fiancée à M. Burton, fils d'un brasseur millionnaire, elle devait l'épouser le jour même et gagner avec lui Elberon (New-Jersey) pour y goûter les béatitudes de la lune de miel.

Tout était prêt pour la cérémonie, quand la jeune mariée, avant de revêtir sa robe blanche, déclara à son entourage qu'elle avait à faire une course extrêmement urgente.

Elle disparut donc sous ce prétexte, gagna l'Hôtel de Ville, y retrouva un noble Hongrois, le comte Zichy de Zich, l'épousa en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire et de retour chez elle avec lui, le présenta froidement à sa mère comme son époux d'élection. Après quoi, le jeune couple disparut vers des régions inconnues et vraisemblablement élhérées.

Quand l'affolante nouvelle de ce mariage express parvint à M. Burton, l'infortuné fiancé « répétait » la cérémonie en compagnie de son garçon d'honneur et de deux « bridesmaids »... On assure qu'il soutint le choc avec un beau sang-froid.

Il est bon d'ajouter que M. Burton n'ignorait pas qu'il eût en le comte hongrois un adversaire assez redoutable. Que, de plus, la sœur de miss Demarest avait joué le même tour — si l'on ose dire — au fils de l'ambassadeur américain à Rome, abandonné à la dernière minute pour épouser le fils d'un duc anglais. Sachant tout cela, M. Burton eut, certes, moins de mérite à « encaisser le coup », comme on dit sur le ring.

Tout de même, cela prouve d'abord que la guerre n'a pas guéri les jeunes Américaines de leur amour immodéré du blason ; ensuite que leur humeur versatile justifie l'admiration évidente des Américaines pour les petites Européennes qui, si capricieuses soit-elles, gardent encore quelque respect pour la parole donnée et ne bafouent point avec le Sacrement.

LE PRODUIT DES IMPOTS

Paris, 12 mai. — Le produit des impôts et revenus indirects s'est élevé pendant le mois d'avril dernier à 1.380.693.000 fr.

Le chiffre accuse, par rapport aux recouvrements du mois d'avril 1921, une augmentation de 132.261.000 francs, soit plus de dix pour cent. Par contre, il laisse apparaître, par rapport aux évaluations budgétaires, une diminution de 159.026.870 fr., soit 11 %, due principalement, comme pour les trois premiers mois de l'année, aux moins-values affectant les produits des douanes à 135.004 francs et la taxe sur le chiffre d'affaires, 70.825.000 francs.

On n'en constate pas moins, en ce qui concerne le rendement de cette dernière taxe, une augmentation de 13.508.000 francs sur les recouvrements opérés au cours du mois de mars, lesquels étaient eux-mêmes légèrement supérieurs à ceux constatés en février.

La moyenne mensuelle du produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires ressort d'ailleurs pour les quatre premiers mois de 1922, à la somme de 177.229.000 francs, alors qu'elle n'avait atteint en 1921 que le chiffre de 158.121.000 francs.

Les produits des douanes (186.953 francs) sont en moins-values de 41 % sur les évaluations budgétaires, par contre les rapprochement avec le mois d'avril 1921 fait apparaître une importante plus-value (50 %) due pour la plus grosse part aux importations de sucres coloniaux et étrangers.

On signalera enfin qu'en sus des sommes indiquées précédemment, il a été recouvré en avril 148.124.600 francs au titre de l'impôt général sur le revenu et des impôts cédulaires et 156.642.700 francs au titre de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

Le total pour les quatre premiers mois de l'année présente une moins-value de 662.448.060 francs par rapport aux évaluations budgétaires, mais une augmentation de 525.540.000 francs par rapport aux quatre premiers mois de 1921.

Le Cabinet Grec est démissionnaire

Athènes, 12 mai. — M. Gounaris a annoncé à la Chambre que le gouvernement est démissionnaire.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à la formation du nouveau cabinet.

Un petit dénicheur est mort électrocuté

Beauvais, 12 mai. — A La Villeneuve-le-Roy, on voit soudain des flammes s'élever au-dessus de la cabine où se trouve le transformateur électrique. Le courant à haute tension est coupé et l'on découvre sur le toit de la cabine le cadavre à demi carbonisé d'un petit garçon de dix ans, Marceau Douart, qui s'était aventuré là pour dénicher un petit nid d'oiseaux qu'il tenait encore dans sa main. Le malheureux bambin avait touché l'un des câbles, qui l'électrocuta, provoquant un court-circuit.

DERNIERE HEURE

A LA CONFÉRENCE DE GÊNES

La « stupide » réponse russe recevra une réponse, mais...

..... *la France n'y collaborera pas*

Gênes, 12 mai. — Dans les milieux britanniques, on apprécie, ce soir, comme suit la situation :

MM. Lloyd George et ses collaborateurs ont examiné avec soin le document russe. Ils le considèrent comme un instrument de propagande stupide en plusieurs de ses parties, qui retardera la reconstruction de la Russie.

Les Anglais acceptent le Comité mixte d'experts

Ceci est l'affaire du gouvernement russe, mais la délégation britannique ne saurait, dans l'intérêt du peuple russe, se désintéresser complètement de cette situation. C'est pourquoi elle est prête à adopter la proposition russe tendant à la constitution d'un comité mixte, qui, de quelque manière qu'il soit composé, aurait à connaître des trois grandes questions : des crédits, des dettes et des biens privés.

Il y a là un moyen très pratique de parfaire l'étude du problème russe.

La trêve nécessaire

Quant à l'autre grave question qui préoccupe la conférence, celle du maintien de la paix, le document russe, disent les mêmes milieux britanniques, offre une base pour une solution satisfaisante. Rompre les travaux de la conférence sans s'arrêter à cette base serait dire que tous les Etats limitrophes de la Russie sont exposés, dans un avenir rapproché, à un danger de l'invasion et que la paix de l'Europe serait compromise.

Puisque la Russie se déclare prête à signer un pacte de non-agression, il ne faut pas négliger son offre.

Aussi longtemps que dureront les travaux du comité des experts, pour les affaires russes, les Russes ne devront ce livrer à aucune propagande subversive à l'étranger, encore moins à aucune agression, mais les assurances et les garanties devront être réciproques, c'est-à-dire que la Pologne et la Roumanie, par exemple, devront prendre les mêmes engagements que la Russie.

Sous la réserve donc qu'une trêve de ce genre, résultant d'engagements solennels pris à Gênes, pourrait être obtenue, on différerait l'examen du pacte de non-agression jusqu'à ce qu'un arrangement définitif ait été conclu avec la Russie, et jusqu'à ce que les frontières orientales de l'Europe aient été fixées.

Telle est la proposition que formulera la délégation britannique et que M. Lloyd George appuiera de toutes ses forces devant la conférence.

On ajoute que la délégation britannique demeure persuadée que certaines questions politiques, comme celles de Vilna, et de la frontière de la Galicie orientale, devront être discutées avant la séparation de la conférence.

L'Italie continuera sa politique de pacification

Gênes, 12 mai. — M. Schanzer, ministre des affaires étrangères d'Italie, a fait ce soir, devant la presse étrangère, la critique de la réponse russe. Il y voit un véritable esprit de conciliation en ce qui concerne la proposition tendant à la nomination d'une commission d'experts et il conclut de la manière suivante:

L'œuvre de la conférence de Gênes n'est pas terminée. La conférence doit travailler à éliminer maintenant les causes de conflit. Le gouvernement italien continuera, pour sa part, sa politique de pacification entre les peuples et il est absolument nécessaire qu'avant la fin de la conférence, une parole de paix parte de Gênes.

La délégation Française ne répondra pas

Gênes, 12 mai. — M. Barthou n'a pas conféré aujourd'hui avec M. Lloyd George.

La délégation française n'ayant pas signé le mémorandum du 2 mai, ne collaborera pas à la réponse que M. Lloyd George se propose de faire à la note russe, réponse dont il donnera lecture demain matin, à la sous-commission des affaires russes.

Un nouveau match Carpentier-Dempsey aurait lieu en Europe

Londres, 12 mai. — Parmi les journaux qui relatent les vifs incidents qui se produisirent à l'issue de la victoire remportée par Carpentier sur « Kid » (le gosse) Lewis — Carpentier et son manager Descamps furent hués et malmenés par une partie des spectateurs — l' « Evening Standard » annonce qu'il est informé par M. Descamps, le manager de Georges Carpentier, que l'on a discuté le projet d'un nouveau match entre Dempsey et Carpentier, match qui aurait lieu en Europe.

Il est possible que des arrangements définitifs soient conclus aujourd'hui, car Dempsey est disposé à se rencontrer avec Carpentier de ce côté de l'Atlantique.

Elle vola un enfant pour toucher une prime

Paris, 12 mai. — Après avoir fait ses couches à la Maternité, une jeune femme de 19 ans, Elisabeth Lesabre, fut envoyée avec sa fillette à l'asile de convalescence du Vésinet. Revenue à Paris, la jeune mère rejoignit, square Saint-Jacques, le père de son enfant, Ernest Vraiconnier, qui sortait de l'Hôtel-Dieu. Comme le couple désirait se mettre à la recherche d'un logement, une marchande de quatre-saisons, Mme Morain, 5 bis, rue de Rambuteau, s'offrit à garder le bébé.

Elisabeth Lesaffre accepta, mais lorsqu'elle revint square Saint-Jacques, elle ne retrouva ni son enfant, ni sa trop obligeante voisine.

Pour toucher une prime, Mme Morain était allée déclarer à M. Robot, commissaire du quartier de Saint-Merri qu'elle venait de trouver la fillette abandonnée sur un banc du square Saint-Jacques.

Mais tout finit par se découvrir. La marchande des quatre-saisons avoua son peu honnête stratagème. Mme Lesabre devra accomplir certaines formalités pour obtenir la restitution de son enfant, confié depuis plusieurs jours à l'Assistance publique.

Le pain est taxé un franc le kilog

Paris, 12 mai. — Le Préfet de la Seine vient de prendre un arrêté fixant, à partir du 15 mai 1922, le prix du pain à un franc le kilo.

Menacé d'expulsion, un locataire Armentiérois s'est pendu

Vendredi matin, le nommé B... H., d'Armentières, a été trouvé pendu dans le grenier de sa maison, située rue Mahieu. Il y a huit jours, le malheureux avait été appelé devant la commission arbitrale et la perspective de devoir quitter la maison qu'il habitait depuis 54 ans, l'avait fortement déprimé. On pense que c'est l'inquiétude d'être jeté à la rue qui l'aura poussé à cette funeste détermination.

L'escroc des bijoutiers a pu être identifié

IL OPERA DANS TOUTE LA FRANCE ET NOTAMMENT A LILLE AVANT D'ETRE PRIS A NANCY

Paris, 12 mai. — Depuis plusieurs mois l'attention des services de la sûreté générale avaient été attirés sur les agissements d'un individu, non identifié, qui, sous les noms d'emprunt, se livrait dans les principales villes de France à d'importantes escroqueries au préjudice de bijoutiers.

Cet individu avait commis sous les noms de : Charles D'Angely, en juin 1920, à Toulouse, une escroquerie de 100.000 francs ; De Cabiron, à Marseille, une escroquerie de 43.000 francs ; de Claude Rimbaud, en octobre 1921 à Lille, une escroquerie de 36.000 francs ; de La Lande d'Olce, en novembre 1921, à Lyon, une escroquerie de 23.000 francs ; de Armand Gilles, en février 1922, à Marseille, une escroquerie de 30.000 francs ; de Henri de Roquigny, en mars 1922, à Marseille, une escroquerie de 22.000 francs ; de Mussier de Pleignis, à Bordeaux, une escroquerie de 18.000 francs.

Le 2 mai 1922, à la suite de révélations portées à la connaissance du contrôle général du service des recherches judiciaires, il a été donné de savoir que, le 29 avril dernier, un soi-disant Jean Crespel, dont le signalement correspondait à l'individu spécialiste des escroqueries commises au préjudice des bijoutiers, avait été arrêté à Nancy pour une tentative d'escroquerie commise au préjudice de M. Kauffer, joaillier en cette ville. Cet individu a été identifié comme étant un nommé Charles Nicolas, né le 31 octobre 1872, à Avignon.

Interrogé, il a reconnu être l'auteur des escroqueries mentionnées précédemment.

Les sinistrés ne doivent pas payer d'amendes

LES DETTES DOIVENT ETRE IMPUTEES SUR LEURS CREANCES ENVERS L'ETAT

Paris, 12 mai. — La première chambre de la Cour a décidé cet après-midi, par un arrêt rendu en faveur d'un commerçant de Château-Thierry, que les amendes civiles ou correctionnelles, dues à l'Etat par les habitants des régions dévastées, devaient être imputées à la créance due par l'Etat aux sinistrés de guerre au titre de dommages de guerre.

Ce commerçant avait été condamné à 787 francs d'amende et à de nombreux frais envers la régie à la suite d'un jugement définitif du tribunal de Château-Thierry.

Mis en demeure par l'administration intéressée de s'acquitter, il se pourvut en référé objetant que, créancier de l'Etat, qui lui devait des dommages de guerre, sa dette envers la régie devait être prise sur sa créance et il demandait la discontinuation des poursuites.

Le juge des référés lui donna gain de cause mais l'administration fit appel de cette décision devant la Cour de Paris.

L'affaire revenait cet après-midi devant la première chambre de la Cour de Paris qui a débouté la Régie et confirmé l'arrêt rendu par le tribunal de Reims.

Dans cet arrêt, la Cour déclare que le commerçant, ayant justifié d'une demande d'indemnités de dommages de guerre, sa dette envers les contributions directes devait être à titre de compensation, imputée sur sa créance envers l'Etat, la loi d'avril 1919 invoquée contradictoirement par les deux parties ne s'y opposant pas.

La vingt-huitième Course Bordeaux-Paris

SOIXANTE COUREURS CYCLISTES SE METTRONT EN SELLE CE SOIR

L'épreuve classique par excellence du sport cycliste, la course Bordeaux-Paris, va être disputée pour la 28e fois. Le départ sera donné aux concurrents ce soir samedi, à 7 heures, des Quatre-Pavillons, à Bordeaux.

Soixante coureurs cyclistes sont inscrits pour participer à cette épreuve, généralement considérée comme le véritable championnat de la route et sur le palmarès de laquelle, en effet, aucun coureur de second ordre n'a jamais réussi à inscrire son nom. Sur la liste des concurrents de Bordeaux-Paris de 1922 figurent les noms de tous les « ténors » actuels de courses sur route : Henri Pélissier, Christophe, Mottiat, Thys, Deman, Masson, etc. Dans les milieux sportifs, le coureur Philippe Thys est favori.

L'itinéraire de la course passe par Angoulême, Poitiers, Tours, Blois, Orléans, Dourdan et Versailles. Les arrivées seront jugées au vélodrome du Parc-des-Princes et celle du vainqueur est prévue pour dimanche vers trois heures et demie de l'après-midi.

Dégouté de la vie à treize ans !

Cherbourg, 12 mai. — A Cauville, un petit garçon de 13 ans, Désiré H..., a été trouvé pendu à une branche d'arbre, dans un champ situé à environ 30 mètres de la ferme de ses parents.

On croit à un suicide.

FEUILLETON DU 14 MAI. — N° 75

Film GAUMONT

PARISETTE

GRAND-CINÉ ROMAN

de Louis FEUILLADE

ADAPTÉ

par Paul CARTOUX

DOUZIEME EPISODE

Le secret des Costabella

LA PECHE EN MER

Et depuis cette soirée, toutes les nuits deux barques conduites, chacune par un rameur, Parisette et Jean dans l'une, Mme Stéphan et Cogolin dans l'autre, s'en furent à la pêche aux flambeaux.

On sait en quoi elle consiste.

De grandes torches allumées à l'arrière de l'embarcation projettent dans l'eau leurs lueurs vives.

Les poissons attirés par cette clarté inattendue viennent à la surface de la mer, et celui qui mâche d'une main rapide et habile doit harponner avec une sorte de trident, le poisson ainsi amené à sa portée.

Sur les flots calmes de la Méditerranée, sous un ciel généralement pur et argenté par les étoiles, cette pêche est un des plus beaux plaisirs qu'on puisse connaître.

Elle permet à ceux qui n'y prennent point part et qui n'en sont que les spectateurs plus ou moins attentifs toutes les rêveries qu'on aime à suivre au cours des promenades le long des côtes.

Si Parisette n'avait pas eu l'esprit torturé par des préoccupations de toutes sortes, elle eut éprouvé auprès de Jean, les joies les plus charmantes, car pour les amoureux, la pêche aux flambeaux, c'est un peu comme une excursion sentimentale sur les canaux vénitiens.

En outre, toutes les difficultés qu'on pouvait redouter avec les gabelous, avaient été aplanies, grâce à l'habileté et à la diplomatie de Cogolin.

Ce dernier, certain qu'on ne soupçonnerait jamais les habitants de la villa Claudia de faire de la contrebande, n'avait pas dissimulé aux douaniers la satisfaction qu'il avait à aller pêcher ainsi, la nuit venue. Et pour acquérir leurs bonnes grâces, il leur donnait à chaque retour, les plus beaux poissons qu'il avait pu prendre, de quoi faire une petite friture comme il disait.

Les douaniers, qui n'avaient aucun doute sur l'honorabilité des hôtes de la villa, étaient très heureux de ce petit supplément à leur ordinaire, et laissaient bien tranquilles ces amateurs de pêche.

Si le marquis avait su la merveilleuse adresse de Cogolin, il eut été bien tranquille pour la nuit où il viendrait passer sa fortune, sans qu'on y prît garde, les douaniers ne seraient certainement pas là pour l'empêcher.

On l'attendit pendant longtemps, près de trois semaines.

Chaque jour plus nerveuse, Parisette sur la terrasse de la propriété, surveillait l'horizon.

Aucune voile pareille à celle du yacht ne s'y dessinait, et elle s'exaspérait à la pensée d'entendre le soir, le ricanement d'Alvarez qui lui redirait encore.

— Alors, Mademoiselle, sœur Anne ne voit toujours rien venir ?

— Hélas, non.

Et pendant vingt jours, rien n'était venu.

Mais un après-midi, alors qu'elle causait avec Cogolin à l'ombre d'un grand palmier, au bord de la terrasse ensoleillée qui dominait la mer, elle crut apercevoir au loin la voile tant attendue.

— Regarde tonton, je crois que c'est lui.

Tonton, qui pensait à toute autre chose sur l'instant, demanda :

— Qui ? lui.

— Le yacht.

— Ma petite, tu as de bons yeux, car moi, je vois bien quelque chose, mais du diable, si je puis dire que c'est une voile.

Parisette courut à la villa et rapporta aussitôt une jumelle marine.

Elle regarda.

— Si, si, j'avais deviné juste. C'est le yacht.

Cogolin, à son tour, prit l'intrument.

— C'est vrai.

D'ailleurs il a le vent arrière, il file à toute allure, dans une heure nous pourrons le voir plus distinctement.

En effet, comme le soleil se couchait, le voilier qui ramenait de Lisbonne le marquis da Costabella, entrait dans la baie de Beaulieu et se tint au large, puis, quand la lumière était encore assez forte pour qu'on pût distinguer sa manœuvre, et ses signaux, par trois fois, on hissa au haut du mât du yacht l'oriflamme selon les indications que le marquis avait données dans sa lettre.

— Il n'y a plus de doute, maintenant, dit Cogolin, voici le navire qui porte ton grand-père et sa fortune.

Il touche au but, et nous aussi, car quoiqu'il arrive, c'est la paix qu'il nous apporte.

Si les renseignements de M. da Costabella ne nous paraissent pas suffisants nous trouverons à Paris la petite existence que nous y avons menée jusqu'à présent.

Si ton grand-père est un brave homme, nous resterons ici jusqu'à ce qu'il veuille nous emmener avec lui, car je ne te quitterai plus quoi qu'il survienne.

Il n'y avait pas de temps à perdre. Le garçon de recettes et Parisette se précipitèrent dans la villa et annoncèrent la nouvelle à toute la maisonnée.

Cogolin demanda le 36-68 à Nice afin d'entrer en communication rapide avec Alvarez.

— Allo ! C'est bien vous, M. Alvarez ?

— ...

— Vous aviez tort, si j'avais su, j'aurais parié avec vous. J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer.

— ...

— D'ailleurs, j'appelle cela une bonne nouvelle, mais c'est pour moi.

— ...

— Pour vous c'est peut-être moins drôle.

— ...

— Alors avez-vous idée de ce que je vais vous annoncer !

— ...

— Parfaitement, vous avez deviné. Le yacht de M. da Cosabella est en rade de Beaulieu.

— ...

— Si nous vous attendons, naturellement, nous comptons bien sur vous comme vous nous l'avez promis.

— ....

— A tout à l'heure.

Une demi-heure après cette conversation, Alvarez faisait son entrée dans le jardin de la villa Claudia.

Tout le monde se réunit.

Maria elle-même semblait avoir, dans la joie du retour, oublié ses rancunes.

On décida de faire les derniers préparatifs.

On prendrait comme d'habitude les deux barques, Mme Stéphan et Cogolin d'une part, Jean et Parisette de l'autre, iraient accoster le yacht.

Marie resterait avec le valet de chambre à la maison, et Alvarez également.

Dès que M. da Costabella aurait abordé la terre et serait dans sa maison, on lui dirait franchement ce qu'on avait à lui dire, et le banquier pourrait intervenir dans la conversation, comme c'était entendu, et exiger toutes les explications désirables.

Ce qui fut ainsi dit fut fait.

La nuit venue, les deux barques, comme de coutume, partirent pour la pêche aux flambeaux.

A l'arrière les deux grands feux éclairaient violemment la mer sombre.

Le ciel était splendide et sans lune.

Les rameurs amenèrent en moins de vingt minutes les barques auprès du voilier.

Sur le pont, Cogolin remarqua Candido qui était vêtu d'un costume de marin portugais, le marquis da Costabella portait une grande pèlerine prise sur ses épaules.

Il avait une sacoche en bandoulière.

Il s'approcha du bastingage et dès qu'il aperçut les canots, il fit de grands signes amicaux.

Parisette et Cogolin montèrent à bord du yacht.

Le grand-père tendit les bras vers sa petite-fille qui, spontanément, se précipita vers le vieillard dans un élan affectueux. Mais à peine eut-elle embrassé le pauvre homme qu'elle témoigna par sa froideur involontaire peut-être, de ses préoccupations, à ce point que le marquis lui demanda :

— Pourquoi trembles-tu ? Pourquoi cette physionomie rébarbative ? As-tu froid ? Es-tu malade ? As-tu la fièvre ? Ou alors tu n'est pas l'habitude des promenades en mer.

Parisette ne répondit pas.

Il se tourna vers Cogolin.

— A-t-elle été souffrante pendant mon absence ?

— Non, dit l'encaisseur qui, lui non plus, ne témoignait pas d'un très grand enthousiasme.

Après s'être informé si le débarquement des caisses qui s'alignaient sur le pont de son bateau pourrait s'opérer sans difficulté, après avoir eu la certitude que les douaniers avaient autre chose à faire qu'à surveiller cette arrivée, M. da Costabella, Cogolin et Parisette montèrent dans les canots qui les ramenèrent vers le rivage.

Cependant que les marins tiraient sur les rames, la jeune fille pensait à toutes ces mallettes qu'elle venait de voir, qui, pensait-elle, contenaient les lingots d'or de son grand-père.

(A suivre).

Le 12me épisode sera projeté à partir du 19 mai, à l'écran du CASINO, place du Théâtre, à Lille.

19.567.